

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,

Le VINGT ET UN MARS à DIX HUIT HEURES,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de la Mairie sous la présidence de Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Date de la convocation : 15 Mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 (jusqu'au point 8)
: 16 (du point 9 au point 24)
: 15 (à partir du point 25)
Ayant pris part aux délibérations : 16 (jusqu'au point 8)
: 18 (à partir du point 9)

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Messieurs Michel SARRAN, Jean-Luc CARRERE, Mesdames Katell MATET, Carole BRETON, adjoints, Messieurs, Mesdames Yvette IGLESI, Bruno ROBERT, Jean-Michel LATUTE, Daniel VERGES, Michel RIFF (jusqu'au point 24), Martine PIERA, Nicole LESAVRE, Turenne CHAUSSE, Jean-Louis SARDA, Pascal TISSANDIER, Jean Claude CÔ.

Absente excusée : Annick BAUDCHON.

Avaient procuration : Jean-Louis DÉMELIN (à partir du point 9) de Natalie LUQUIENS, Michel SARRAN de Marie-Jeanne RIVOT, Jean-Michel LATUTE (à partir du point 25) de Michel RIFF.

DEL-2019-052 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT - Parcelles cadastrées AI N°78 et AH N°80.

Dans le cadre des programmes subventionnés de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable, les terrains d'assiette de ces projets (respectivement parcelles cadastrées AI N°78 et AH N°80), doivent faire l'objet d'une demande défrichement.

Cette demande se fonde sur la perte de vocation forestière d'un layon de 3.00 mètres de large axés sur la génératrice supérieure des nouvelles canalisations pour les préserver des racines.

En conséquence, une demande de défrichement doit être sollicitée pour une surface totale de 2060m² se répartissant comme suit :

Commune	Lieux-dits	Section	Parcelle	Surface de la Parcelle	Surface à défricher
Font-Romeu	ERMITAGE EST	AI	78	45 182 m ²	960 m ²
Font-Romeu	ERMITAGE EST	AH	80	600 483 m ²	1 100 m ²

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord pour cette autorisation de défrichement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette demande,
- MANDATE Monsieur Le Maire pour toutes démarches et signatures à cet effet.

Fait à FONT ROMEU ODEILLO VIA le 22 Mars 2019

Le Maire,
Jean-Louis DÉMELIN

